

Annexe

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 581

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rien de nouveau sous les orbites

ses. Soit le feu vert était retardé, et alors toute l'entreprise sombrait faute de temps pour explorer avant les autres le marché publicitaire, faute d'avoir pu donner de bonnes habitudes aux téléspectateurs, faute d'avoir pu passer commande à temps des engins indispensables — et là on donnait même des précisions: la commande de construction des satellites devait être passée en automne 1980 au plus tard afin que les travaux d'assemblage puissent être terminés avant les dates de lancement fixées; et pour celles-ci, pas d'autres possibilités que 1983, les Américains ayant bloqué tout le reste du calendrier à leur profit jusqu'en 1987 auprès des constructeurs des fusées porteuses Ariane. Aujourd'hui, ayant pris le pouls de la Suisse plus ou moins officielle à travers la consultation organisée l'année passée, Tel-Sat SA consent à envisager

un lancement possible en 1984 ou même en 1985. Et ce n'est pas le seul point sur lequel elle met de l'eau dans son vin: elle se résigne à ne demander, comme on sait, que trois canaux sur cinq (la presse a fait grand bruit autour de cette «concession»; on ne se souvient pourtant pas que, dans le premier projet Tel-Sat, les cinq canaux du satellite aient été expressément revendiqués), elle fait un geste vers les PTT pour la mise sur pied d'une sorte de communauté technique, et surtout elle replâtre l'entreprise aux couleurs helvétiques, avec l'apparition dans l'organigramme de deux organes fleurant bon le dosage à l'helvétique de notables et autres personnalités intéressées, à discrétion du Conseil fédéral...

LE VENT A TOURNÉ

Jusqu'où iront les promoteurs de Tel-Sat pour rassurer le Conseil fédéral, les PTT surtout et la SSR? Tout se passe en tout cas aujourd'hui comme si cette petite marche arrière avait suffi à faire tour-

ner le vent, comme si le principe étant désormais admis on était d'accord d'entrer en matière du côté de la Confédération. Si cela se vérifiait, il faudrait souligner que le marchandage ébauché fait bon marché d'un élément primordial qui nage dès le début dans un flou artistique inquiétant, le contenu des programmes diffusé par l'éventuel satellite «helvétique».

Certes, M. Jean-Claude Nicole, menant tambour battant l'offensive de relations publiques de Tel-Sat, n'a-t-il pas complètement éludé cet aspect des problèmes soulevés par le dépôt de «sa» requête auprès du Conseil fédéral. Mais le moins qu'on puisse dire est que les détails donnés à ce chapitre ont toujours fait pâle figure face au luxe de précisions entourant les paris techniques ou commerciaux de l'entreprise.

C'est ainsi que l'éditeur de «La Suisse» s'est permis d'évoquer l'esprit «européen» dans lequel les programmes de Tel-Sat seraient conçus (en opposition avec une «optique nationaliste»), esprit qui

ANNEXE

La guerre des satellites

Pour mémoire, quelques points de repère qui permettront de suivre la «guerre des satellites» en Europe.

En vertu des accords internationaux (Accord de Genève pour la radiodiffusion par satellite, 1977), chaque Etat a une position orbitale assignée, cinq canaux à disposition, ainsi qu'une ellipse protégée sur la surface du globe. Pour les Etats d'Europe occidentale, la position orbitale des satellites est de 19° de longitude ouest au-dessus de l'équateur. La même position orbitale que la Suisse a été assignée à la République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, à la Belgique, au Luxembourg, à la France, à l'Autriche et à l'Italie. Pour le consommateur, cela

signifie qu'en pointant une fois pour toutes son antenne dans cette direction il va recevoir les émissions de huit satellites, soit 40 canaux au maximum.

Cela ne sera naturellement possible que moyennant une grosse dépense, car chacun des huit satellites n'est autorisé à desservir que son propre territoire, qui est exactement défini sous la forme d'une ellipse projetée sur la surface de la terre. Mais il est bien évident que les limites de la zone de desserte ne peuvent suivre les frontières nationales. Comme le satellite et le faisceau de rayons qu'il émet «oscillent» toujours un peu, une marge de tolérance a été calculée à partir des frontières. Cela signifie que les ellipses des divers pays se recouvrent largement. La Suisse, par exemple, est presque complètement couverte par les ellipses de ses quatre voisins.

Mais les programmes suisses de radiodiffusion par

satellite couvriront eux aussi de vastes régions étrangères limitrophes, en plus du territoire national, à condition toutefois que les pays en question soient disposés à protéger sur leur territoire les fréquences attribuées à la Suisse et n'aient pas l'intention de les utiliser pour leurs propres services terrestres, comme ils en ont l'autorisation.

L'Agence spatiale européenne (ASE) planifie le lancement d'un satellite expérimental L-SAT qui pourrait être mis en service en 1983/84. Il est mis gratuitement à la disposition des membres de l'UER pour leurs programmes expérimentaux.

La France et l'Allemagne sont convenues de construire deux satellites expérimentaux TV-SAT pour 1983/84. Ces engins spatiaux travailleront chacun sur trois canaux, ce qui permettra la diffusion de deux programmes français et de deux programmes

devrait permettre de gagner une « audience internationale »; et dans la foulée, il envisageait de « réserver une place importante à l'information — ce qui n'est pas la caractéristique des programmes télévisés européens en l'état actuel des choses », de développer des thèmes suisses à l'intention des téléspectateurs étrangers et non pas seulement helvétiques, de « tirer parti de l'expérience britannique en matière de télévision pour associer le niveau qualitatif à l'attractivité des programmes ».

LA PUB AVANT TOUT

La requête elle-même était si imprécise sur ce point, et les mois qui ont passé depuis son dépôt ont apporté si peu de détails probants supplémentaires que l'inquiétude demeure. En fait, la réticence exprimée par la SSR dans sa réponse à la consultation reste parfaitement justifiée.

Nous citons pour mémoire:

La seule chose qui apparaisse clairement est que le projet tend à réaliser et à diffuser des programmes

allemands. Rien n'est encore décidé pour l'utilisation du troisième canal. Il sera probablement à disposition pour la transmission d'émissions étrangères ou d'un programme européen.

Dans les pays scandinaves, le Conseil des ministres nordique a mis au point le projet d'un satellite commun (NORDSAT). La décision définitive ne devrait pas intervenir avant 1981 et la mise en service avant 1988.

Au Luxembourg, RTL prévoit d'acquérir un satellite pour la diffusion de deux programmes de télévision, l'un en allemand, l'autre en français. Décision probable dans le courant de cette année. Le début des émissions serait prévu pour 1984.

La RAI a elle aussi des projets de satellite. Les études entreprises par l'organisme italien de radiodiffusion prévoient de mettre un canal à la disposition de la SSR.

financés par la publicité qui viseront un public étranger. Les expériences réalisées jusqu'ici sur le plan international permettent pour le moins de douter que l'on puisse en attendre un véritable enrichissement culturel. On peut dire en revanche avec certitude qu'un programme de ce type ne peut être de nature à « renforcer et à améliorer d'un coup et de façon décisive une présence de la Suisse à l'étranger qui fait l'objet de tant de discours et dont l'inexistence est cruellement ressentie » (requête, p. 50).

Par le fait qu'il vise un public international et qu'il dépendra des recettes publicitaires, un tel programme ne peut être conçu que pour répondre au goût du public le plus large. Pour ce qui est des minorités et de leurs causes — mais dans le cadre de ce projet, les Suisses dans leur ensemble ne représentent qu'une petite minorité — on voit bien qu'au départ il ne saurait y avoir place pour elles. Qu'il existe un rapport entre le programme et la publicité, la requérante en convient elle-même franchement lorsqu'elle déclare en page 46 de sa demande: « L'interdépendance entre l'environnement rédactionnel d'un journal, d'une revue ou celui d'un programme de radio ou de télévision et la publicité qui y est diffusée est un fait indéniable. »

Et la requérante en tire également les conséquences dans la mesure où elle exclut, au départ, que les programmes puissent traiter les affaires de politique intérieure (p. 47).

Vu ces circonstances, on se demande en quoi pourrait bien consister l'apport de ce projet à la lutte contre la « surinfluence étrangère » (« geistige Überfremdung ») et il en naît l'impression que l'on manie là des justifications qui n'ont absolument aucun rapport avec la réalité des programmes envisagés.

Tant qu'à donner des garanties tous azimuts, si MM. Nicole, Jäger et consorts pensaient à en donner aussi aux principaux intéressés, aux téléspectateurs, sur lesquels on compte pour digérer les programmes de Tel-Sat?

L'ÉNERGIE, C'EST NOTRE AFFAIRE

Le temps du bricolage

A Stäfa, dans le canton de Zurich, l'assemblée communale a voté un crédit de Fr. 90 000.—: chacun des propriétaires des 1500 immeubles de la commune pourra demander une analyse gratuite de la situation énergétique de son bâtiment. Concret et rapide.

A Genève, l'autorité cantonale fait établir une carte du territoire où apparaîtront les bâtiments selon leur degré de déperdition de chaleur. Un travail de longue haleine qui fournira des données solides pour une politique économe de la construction. Mais ce canton ignore toujours le contrôle obligatoire des brûleurs, une mesure concrète qui pourrait être prise rapidement.

Les normes des professionnels en chauffage suisses sont, semble-t-il, disproportionnées. Elles continuent néanmoins d'être respectées parce qu'en cas de conflit — comme les normes SIA en matière de construction — ce sont elles qui font références. Ainsi à Genève, la chaudière installée dans un important locatif construit par la Ville sera suffisante pour alimenter la future auberge de jeunesse voisine — ce qui n'était pas prévu au départ, faut-il le préciser! Dans un autre immeuble, une des deux chaudières installées a pu être mise hors service sans que les locataires souffrent d'un chauffage insuffisant...

Aux Etats-Unis, des sociétés productrices d'électricité octroyent des prêts intéressants à leurs abonnés qui désirent investir dans l'isolation. Un comportement de service public. En Suisse, les producteurs d'électricité, sociétés publiques pour la plupart, ne parlent que de pénurie et investissent à tour de bras pour permettre une augmentation de la consommation. Un comportement d'entrepreneurs, dicté par la volonté de croissance.